



RAPPORT D'ACTIVITE **ANNEE 2003**

EDITORIAL

En 2002, l'ensemble des élus du bassin de vie alors organisé en SIVOM, a jugé nécessaire de renforcer ce lien en faisant émerger l'idée de créer une communauté de communes.

Cette prise de conscience a pris naissance avec le constat qu'il fallait renforcer la coopération de nos communes, pour mutualiser nos forces et élaborer un projet de territoire. Celui-ci doit faciliter la mise en oeuvre pour le bassin de vie, de toutes les infrastructures et équipements en réponse aux besoins croissants liés à l'évolution démographique de notre territoire. Car si l'aménagement du territoire est un enjeu majeur, souvent difficile à percevoir dans la vie de tous les jours, c'est un exercice qui s'accommode mal de l'improvisation et qui exige de l'anticipation sur le long terme.

La création de Communauté de Communes du Bassin Bellegardien vient donc apporter une réponse apte à gommer sur l'ensemble du territoire les inégalités de conditions de vie de ses citoyens dues à leur situation géographique, pour ainsi viser à compenser ces handicaps.

Cette construction communautaire doit être considérée comme un outil de solidarité et de développement durable s'appuyant sur la complémentarité et l'identité de chaque commune, au service des populations qui composent la mosaïque de notre communauté territoriale.

C'est notre "pari sur l'avenir", anticiper les besoins et réfléchir aux moyens à donner pour redessiner peu à peu notre territoire et lui donner le rayonnement qu'il mérite à juste titre.

En ce sens, la taille de notre Communauté de Communes, restée à dimension humaine, nous donne confiance envers les femmes et les hommes qui, élus, se sont engagés à nos côtés dans la formidable aventure de conduire leur territoire vers le succès que chacun appelle de ses vœux.

Nous souhaitons que la lecture de ce premier Rapport d'activité de l'année 2003, vous permette de mieux ressentir et apprécier notre action au service de tous les habitantes et les habitants du bassin bellegardien.

Michel DE SOUZA
Président de la CCBB

Patrick PERREARD
Vice-Président chargé de la Commission économique et commerciale
Régis PETIT
Vice-Président chargé de la Commission aménagement du territoire
Michel CHAPPUIS
Vice-Président chargé de la Commission développement touristique, patrimonial et culturel
Jean-Marc BEAUQUIS
Vice-Président chargé de la Commission développement environnemental et gestion des espaces
pastoraux
Elisabeth GONIN
Vice-Présidente chargée de la Commission des finances
Roland MEOLA
Vice-Président chargé de la Commission d'étude de transfert de compétences
Gilles MARCON
Vice-Président chargé de la Commission sociale et développement des services à la population

PREAMBULE

Dans un souci de transparence des activités des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 5211-39 stipule que :

"Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier."

C'est dans cet esprit de diffusion des informations relatives à l'activité de la CCBB auprès des communes, institutions et des usagers qu'a été rédigé le rapport d'activité 2003 relatant l'année de création de la collectivité.

2003 : Une année de création

La loi de 1992 sur le renforcement de l'intercommunalité instaure un nouveau type de collectivité locale : les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Les élus du bassin bellegardien, conscients de la nécessité de mieux unir leurs forces pour faire face aux développements des territoires voisins, ont engagé une réflexion commune afin d'élaborer un projet de territoire cohérent.

Ce travail a abouti à la création le 1^{er} janvier 2003 de la Communauté de Communes du Bassin Bellegardien (CCBB). Cette collectivité s'est substituée de plein droit au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) créé à la fin des années 1980, ainsi qu'au district Valsemine qui regroupait les communes de Saint Germain de Joux, Giron, Montanges et Champfromier créé en 1992.

GENERALITES – DONNEES PHYSIQUES

Composition – Territoire :

La CCBB est composée de 13 communes membres : Bellegarde sur Valserine, Billiat, Champfromier, Châtillon en Michaille, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Lancrans, Montanges, Plagne, Saint Germain sur Rhône, Surjoux, Villes.

Population

La population totale du bassin bellegardien est de 18775 habitants (source RG 1999) répartis comme détaillés dans le tableau ci-dessous.

La CCBB comprend 12 communes rurales et une ville centre, Bellegarde sur Valserine qui représente à elle seule plus de la moitié de la population. Bellegarde est le centre urbain du bassin ce qui en fait le pôle d'attractivité du territoire au niveau économique et commercial, des services et des administrations.

COMMUNE	POPULATION
Bellegarde sur Valserine	11329
Billiat	419
Champfromier	608
Châtillon en Michaille	2668
Confort	503
Giron	103
Injoux-Génissiat	989
Lancrans	944
Montanges	286
Plagne	85
Saint Germain de Joux	489
Surjoux	69
Villes	283
TOTAL CCBB	18775

Représentation des communes membres

COMMUNE	MAIRE
Bellegarde sur Valserine	Régis PETIT
Billiat	Jean-Marc BEAUQUIS
Champfromier	Michel De SOUZA
Châtillon en Michaille	Patrick PERREARD
Confort	Alain DURAFFOURG
Giron	Daniel HUMBERT
Injoux-Génissiat	Roland MEOLA *
Lancrans	Martine LACROIX
Montanges	Serges DEVAUD
Plagne	Gustave MICHEL
Saint Germain de Joux	Jean-Luc BOUCHER
Surjoux	Jean-Louis BLACK
Villes	Marie-Hélène BOUVIER

* Lors de la création de la CCBB, Monsieur Roland MEOLA était maire d'Injoux-Génissiat. Après son décès en juin 2004, Monsieur Jean-Luc DEMARQUET a été élu pour lui succéder.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE : COMPOSITION – REPARTITION DES SIEGES

Nombre de délégués par commune

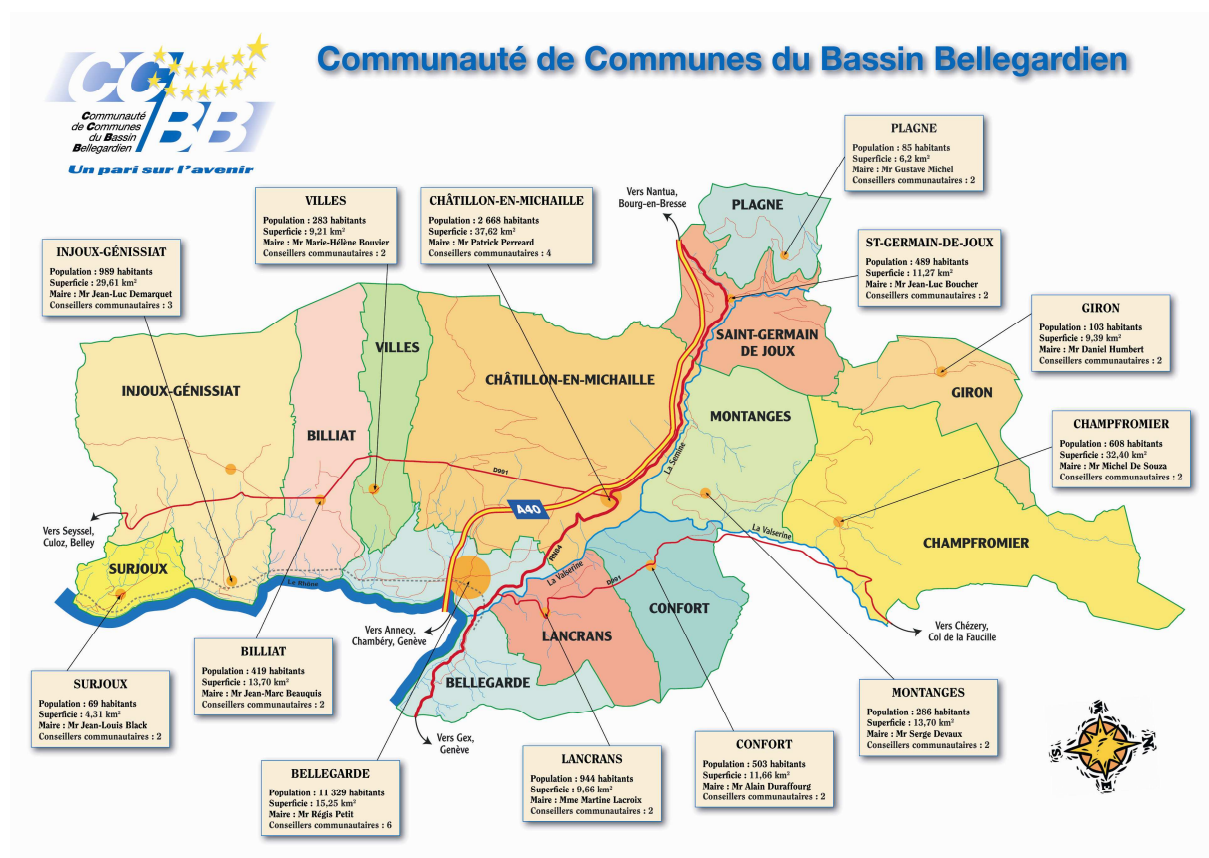
Statutairement, le Conseil communautaire comprend 33 délégués élus par les communes membres selon la répartition suivante en sièges :

COMMUNE	NOMBRE DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES
Bellegarde sur Valserine	6
Billiat	2
Champfromier	2
Châtillon en Michaille	4
Confort	2
Giron	2
Injoux-Génissiat	3
Lancrans	2
Montanges	2
Plagne	2
Saint Germain de Joux	2
Surjoux	2
Villes	2
TOTAL CCBB	33

La superficie du territoire communautaire

Communes	Superficies
Bellegarde sur Valserine	15,25 km ²
Billiat	13,70 km ²
Champfromier	32,40 km ²
Châtillon en Michaille	37,62 km ²
Confort	11,66 km ²
Giron	9,39 km ²
Injoux-Génissiat	29,61 km ²
Lancrans	9,66 km ²
Montanges	13,70 km ²
Plagne	6,20 km ²
Saint Germain de Joux	11,27 km ²
Surjoux	4,31 km ²
Villes	9,21 km ²
CCBB	203,98 km²

Périmètre du territoire



Le Conseil communautaire se réunit en moyenne toutes les 8 semaines. Il a été décidé que ces réunions seraient décentralisées tour à tour dans chaque commune membre afin de marquer l'appartenance de chacune au sein de la communauté.

Chaque conseil est précédé d'une séance du Bureau communautaire au cours de laquelle les dossiers à examiner en Conseil communautaire sont présentés. Il est alors décidé de les inscrire à l'ordre du jour du Conseil Communautaire en fonction de leur avancée et/ou de l'urgence de les évoquer.

PREMIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JANVIER 2003

Le premier Conseil communautaire réuni le 9 janvier 2003 a désigné ainsi son exécutif :

Président : Monsieur Michel DE SOUZA, maire de la commune de Champfromier.

Vice-présidents

- 1^{er} Vice-président : Patrick PERREARD délégué au Développement Economique
- 2^{ème} Vice-président : Régis PETIT délégué aux Affaires Sociales
- 3^{ème} Vice-président : Michel CHAPPUIS délégué au Développement Touristique
- 4^{ème} Vice-président : Jean-Marc BEAUQUIS délégué à l'Environnement
- 5^{ème} Vice-présidente : Elisabeth GONIN déléguée aux Finances

Bureau

Le Président, les 5 Vice-présidents et leurs 5 assesseurs :

1^{er} membre : Bernard MARANDET

2^{ème} membre : Marie-Hélène BOUVIER
3^{ème} membre : Daniel PATUEL
4^{ème} membre : Gilles THOMASSET
5^{ème} membre : Roland MEOLA

Constitution des commissions

Commission des finances : appels d'offres, budgets, DOB...
Responsable : Elisabeth GONIN
Responsable suppléant : Roland MEOLA jusqu'en juin 2004

Commission économique : développement économique, aménagement de l'espace, politique foncière...
Responsable : Patrick PERREARD
Responsable suppléant : Bernard MARANDET

Commission sociale : affaires sociales et sanitaires, solidarité, jeunes, sport, emploi, formation...
Responsable : Régis PETIT
Responsable suppléant : Marie-Hélène BOUVIER

Commission environnement : agriculture, gestion des déchets ménagers, patrimoine naturel...
Responsable : Jean-Marc BEAUQUIS
Responsable suppléant : Gilles THOMASSET

Commission tourisme : développement touristique, patrimoine, culture, communication CCBB...
Responsable : Michel CHAPPUIS
Responsable suppléant : Daniel PATUEL

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 9 octobre 2003 a adopté la création de deux nouvelles commissions et élu 2 nouveaux vice-présidents.
La nouvelle organisation qui en a résulté est la suivante :

Commission n°1 : Développement économique et commercial
Vice-président : Patrick PERREARD

Commission n°2 : Aménagement et développement du territoire
Vice-président : Régis PETIT

Commission n°3 : Développement touristique, patrimonial et culturel
Vice-président : Michel CHAPPUIS

Commission n°4 : Environnement et gestion des espaces
Vice-président : Jean-Marc BEAUQUIS

Commission n°5 : Finances et budget
Vice-présidente : Elisabeth GONIN

Commission n°7 : Etudes des transferts de compétences et des évolutions statutaires
Vice-président : Roland MEOLA (jusqu'en juin 2004)

Commission n°8 : Développement social et services à la population
Vice-président : Gilles MARCON

Fonctionnement des services communautaires

Les services communautaires sont dirigés par Monsieur Yves BARON, Directeur Général des Services, lequel recruté au mois d'avril 2003 a pris ses fonctions le 16 mai 2003.

Les services sont composés :

D'un attaché territorial : Madame Annick DOSNE chargée des fonctions de comptable et de l'animation, secrétariat et suivi de la Commission n°5.

D'un attaché chargé de mission : Monsieur Mickaël DE SA CORREIA et animant à ce titre les Commissions n°1 et 2 aux politiques contractuelles, développement économique et du territoire.

D'une chargée de mission recrutée pour la mise en place et la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères : Madame Sandrine BECHU, animant à ce titre la Commission n°4

D'un agent administratif, Madame Christelle JOURDAN, détaché de la Ville de Bellegarde pour piloter le montage du dossier de création d'une coordination gérontologique (CLIC) dès le mois de juillet, et prenant ensuite en charge l'animation des Commissions n°3 et 8.

D'un agent administratif engagé à partir d'octobre pour assurer l'accueil et le secrétariat des services.

Rapport d'activité par compétence

POLITIQUES CONTRACTUELLES: CONTRAT DE DEVELOPEMENT RHÔNE-ALPES

Afin de mieux répondre aux enjeux de développement de son territoire, la CCBB s'est engagée dans la mise en œuvre du Contrat de Développement Rhône-Alpes en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Gex.

De 1996 à 2001, le SIVOM prédécesseur de la CCBB a pu conforter une politique de développement économique et touristique à travers le Contrat Global de Développement (CGD) qui, aux côtés de la Communauté de Communes du Pays de Gex, a associé le territoire du Bassin Bellegardien à la Région Rhône-Alpes et au Conseil Général de l'Ain. Ce contrat a également soutenu des actions en direction du monde agricole, des actions de mise en valeur du patrimoine local, d'animation culturelle, mais aussi de préservation du cadre de vie et des milieux naturels.

Sur la base de cette première collaboration, la CCBB et la CCPG ont décidé de s'engager de nouveau auprès de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général, dans une seconde génération de contrat, le Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA)

Le Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA)

La CCBB a choisi de ne pas se disperser dans un grand nombre d'actions mais au contraire de concentrer ses efforts sur deux grands axes au cœur de l'action communautaire:

- L'Economie par la création de zones d'activités
- L'aménagement et dynamisation du territoire par notamment la requalification urbaine de la Ville de Bellegarde

Le Contrat d'objectifs du Bassin Bellegardien / Pays de Gex:

La mise en place du CDRA a nécessité la constitution dès 2002 de groupes de travail composés de responsables d'associations, de chefs d'entreprises et de représentants des différents partenaires. A partir d'un diagnostic partagé, les groupes de travail et les commissions d'élus de la CCBB ont élaboré un projet de territoire à moyen et long terme qui a pu être formalisé dans le Contrat d'Objectifs. Véritable charte de développement à horizon de 5 à 10 ans, **le Contrat d'Objectifs a été adopté par le Conseil Communautaire le 17 avril 2003 et approuvé par la Région Rhône-Alpes le 26 septembre 2003.**

Le programme d'actions du CDRA:

Le 27 novembre 2003, le Conseil Communautaire a validé le programme d'actions du CDRA. Conformément aux orientations du Conseil Régional et aux priorités qui se sont données la CCBB et la CCPG pour cette nouvelle génération de contrat, le développement économique et touristique concentrent la majorité du programme d'actions. Il est ainsi mis l'accent sur la création d'entreprises, la promotion économique de notre territoire, l'animation du tissu économique local le développement des infrastructures, usages et services numériques. De plus, pour contribuer à faire de notre territoire une destination touristique attractive et reconnue, des mesures pour la diversification de l'offre touristique seront complétées par des actions de promotion et de renforcement de la qualité de l'accueil. Pour la CCBB ce programme d'actions mobilise un montant d'investissement de l'ordre de 500 000 € par an pendant 5ans.

Développement économique

Zone d'activité du Fay

Durement frappé par le démantèlement de l'industrie traditionnelle, le Bassin Bellegardien est confronté au chômage et à la paupérisation d'une partie de sa population. Si un renversement de tendance n'intervient pas, il perdra encore des actifs avec toutes les conséquences que cette situation suppose en matière de fiscalité et de services.

Dans le contexte nouveau présenté par la création de la Communauté de Communes du Bassin Bellegardien qui a placé au cœur de sa compétence économique, l'aménagement de zones d'activités intercommunales, il s'agit de capter les avantages concurrentiels de la proximité immédiate de la future gare TGV et des échangeurs autoroutiers afin de redynamiser le tissu économique du Bassin Bellegardien en offrant aux entreprises existantes et futures des espaces d'accueils intercommunaux de qualité en continuité des espaces existants.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes a identifié un secteur d'une superficie d'environ 5 hectares, situé sur le secteur du Fay, sur le territoire de la commune de Châtillon en Michaille, susceptible de répondre à ces demandes d'implantations et de permettre ainsi l'engagement des premières actions à conduire en matière de développement économique.

Ce secteur, situé en zone 1 Nax 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Châtillon en Michaille, se positionne en continuité du secteur des Echarmasses et possède des potentialités de liaison relativement directe et aisée de la RN 84 d'une part, l'échangeur autoroutier d'autre part.

Le profil d'entreprises susceptibles d'être accueillies par cette zone d'activités, sera déterminé par la Communauté de Communes, en liaison avec l'Agence de Développement Economique du Pays de Gex et du Bassin Bellegardien.

La Communauté de Communes entend réaliser un projet présentant de réelles qualités d'insertion paysagère et environnementale et offrant aux futures entreprises des services correspondant à leurs attentes, tant en terme de fonctionnalité que vis-à-vis de l'image du secteur aménagé.

La maîtrise du foncier dont il s'agit par l'acquisition des terrains nécessaires que poursuit actuellement la Communauté de Communes, l'opération pourra être développée sous la forme administrative d'un lotissement.

Pour conduire le projet, la Communauté de Communes a souhaité faire appel en qualité de mandataire, à un aménageur tant en phase d'études qu'en phase de réalisation. Il a été aussi décidé de confier à la Société d'Équipement du Département de l'Ain (SEDA) dont le siège social est situé au 16 rue de la Grenouillère 01000 Bourg en Bresse, le soin de faire réaliser, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, les études et travaux utiles à la réalisation du projet, sur la base du programme prévu dans la convention intervenue avec cet opérateur en date du 27 juin 2003.

Programme de réalisation du projet:

- Aménagement d'une première tranche sur la base de l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère (mobilier urbain, aménagements paysagers, signalétique, ingénierie)
- Pré-études opérationnelles, étude de faisabilité d'une seconde tranche (études foncière, topographique, hydrologique)
- Lancement de la deuxième tranche

Aménagement du territoire ouvrage intercommunaux et politique foncière

Dès lors, les premières actions ont consisté essentiellement en :

Acquisitions des terrains voués à l'implantation de la zone d'activité économique.

Acquisition du bâtiment "voyageurs" de la gare SNCF gravement endommagé par un incendie. Ce bâtiment accueillera le futur siège CCBB : délibération du 9 octobre 2003.

Les activités en ce domaine ont tardé à s'engager eu égard aux démarches et formalités qu'il a été nécessaire d'accomplir afin que la CCBB puisse se doter de la compétence relative au suivi du schéma de cohérence territoriale.

Développement touristique, patrimonial, culturel et communication

TOURISME

Cette compétence a pour objectif l'amélioration de l'accueil touristique en partenariat avec l'Office de tourisme de Bellegarde et sa Région, l'Agence de Développement Touristique. Elle vise également par la mise en oeuvre d'actions appropriées à harmoniser la signalisation touristique du territoire communautaire et/ou extra-communautaire par voie contractuelle avec différents partenaires afin d'en accentuer l'efficacité.

LA BORNE AU LION

Courant 2003, la CCBB s'est engagée sur leur sollicitation, aux côtés des différents partenaires impliqués par le projet d'aménagement de la Borne au Lion. Ce site, haut lieu historique et touristique carrefour de compétences territoriales et géographiques de plusieurs collectivités se trouve sur le territoire de la commune de Champfromier donc dans le périmètre communautaire. Naturellement, la CCBB s'est jointe au groupe de ces partenaires. L'agencement consiste en l'aménagement paysager du site, à améliorer l'information des visiteurs par l'implantation de panneaux thématiques, à renforcer la valorisation et la sécurisation des sentiers de randonnée, ainsi qu'à sensibiliser le public sur la

préservation naturelle des lieux qui s'enrichissent de la construction d'un bâtiment abri à usage des touristes et anciens du maquis.

La CCBB s'est engagée financièrement mais a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Communauté de Communes des Hautes Combes.

TAXE DE SEJOUR

Par délibérations des 9 octobre et 27 novembre 2003, le Conseil Communautaire a institué la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Par délibération du 26 juin 2003, le Conseil Communautaire a approuvé la convention tripartite entre la CCBB, la CCPG et l'ADT pour mener les actions de développement et de promotion des potentialités touristiques définies dans le cadre de l'exécution du C.D.R.A.

SENTIERS

Sur la base du Contrat Global de Développement menée de 1996 à 2001, la CCBB et la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) ont décidé de s'engager à nouveau auprès de la région Rhône-Alpes, dans le cadre de la démarche Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) en faveur du développement de l'offre touristique constituée par d'autres aides de divers partenaires institutionnels (Département, Grandes Traversées du Haut-Jura ...) Cette action a permis de conduire un certain nombre d'opérations de terrain favorisant une meilleure praticabilité des sentiers de randonnée et facilitant leur identification et signalisation pour les adeptes de cette pratique.

Le Service Sentiers de la Communauté de Communes du Pays de Gex conformément à la convention souscrite par la CCBB et en concertation avec les autres partenaires de terrain, assurera la coordination des actions transversales sur l'ensemble du territoire bellegardo-gessien (39 communes) en plus de ses attributions propres à la CCPG. Le responsable du service sentiers est Monsieur Bruno LADET.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le CDRA, un schéma d'actions à 5 ans a été défini, celui-ci s'articulant autour des programmes communs suivants:

- Aménagement de sites remarquables proches des itinéraires
- Travaux sur les assiettes des chemins
- Liaisons inter-villages
- Amélioration de l'offre d'itinéraires VTT
- Aménagements liés à la sécurité
- Développement du GR de Pays " Grand Tour de la Valserine "
- Entretien du balisage et maintenance de la signalétique
- Fonctionnement du "service sentiers"
- Achat et mise en place d'un logiciel de gestion des itinéraires de randonnée
- Programme GTJ- Grandes Traversées du Jura

Programmation financière de 2004 à 2008 pour la CCBB : 53 525 €

Il est prévu lorsque le chantier d'insertion sera opérationnel, que le responsable du Service Sentiers s'appuie sur l'équipe pour l'aide à l'implantation des panneaux de signalisation de randonnée ainsi que pour l'entretien des sentiers. Cette collaboration sera effective dès janvier 2004.

COMMUNICATION

Partenariat avec les associations

Mise en place d'un plan de communication basé sur le soutien au milieu associatif et en direction d'organismes relevant des compétences de la CCBB : associations sportives, culturelles...

Le plan de communication est décliné en 5 actions :

- Action 1 : Partenariat par la dotation de panneaux de stade
- Action 2 : Dotation de tenues sportives pour les jeunes des clubs revêtues du logo de la CCBB
- Action 3 : Organisation du feu d'artifice annuel intercommunal
- Action 4 : Insertion d'encarts publicitaires et publicités diverses
- Action 5 : Partenariat aux évènements et animations locales

Cette action a pour objectif d'affirmer le soutien de la CCBB aux associations locales tout en véhiculant son image et en encrant sa présence sur le territoire.

Budget Communication 2003 : validé par délibération du 17 avril 2003

Actions	Crédit affecté	Engagé	Liquidé	Disponible
Action n°1	6 000,00 €	683,00 €	683,00 €	5 317,00 €
Action n°2	30 000,00 €	5 004,00 €	3 004,00 €	27 996,00 €
Action n°3	10 000,00 €	8 410,00 €	8 412,00 €	1 588,00 €
Action n°4	7 000,00 €	1 590,00 €	1 535,00 €	5 465,00 €
Action n°5	17 000,00 €	18 220,00 €	17 960,00 €	-960,00 €
	70 000,00 €	33 907,00 €	31 594,00 €	38 406,00 €

Bulletin d'information intercommunal

La conception et réalisation du magazine d'information intercommunal intitulé "CCBB Point Com" est assurée en interne par la Communauté de Communes. Il sera bi-annuel, les parutions sont prévues en janvier et juillet. Le magazine est composé de 8 pages.

Le slogan de la CCBB "Un pari sur l'avenir" a été retenu et adopté par délibération du 9 octobre 2003.

Développement environnemental et gestion des espaces naturels

La Communauté de Communes œuvre dans le domaine de l'Environnement. A ce titre, elle gère sur l'ensemble de son territoire un service de collecte, transport et valorisation des déchets ménagers.

La CCBB dans ce même registre, procède à l'aménagement d'un réseau de 4 déchetteries implantées en divers points du bassin dans une logique de desserte de proximité. L'accessibilité est un élément important de ces installations pour les usagers depuis leur lieu de résidence.

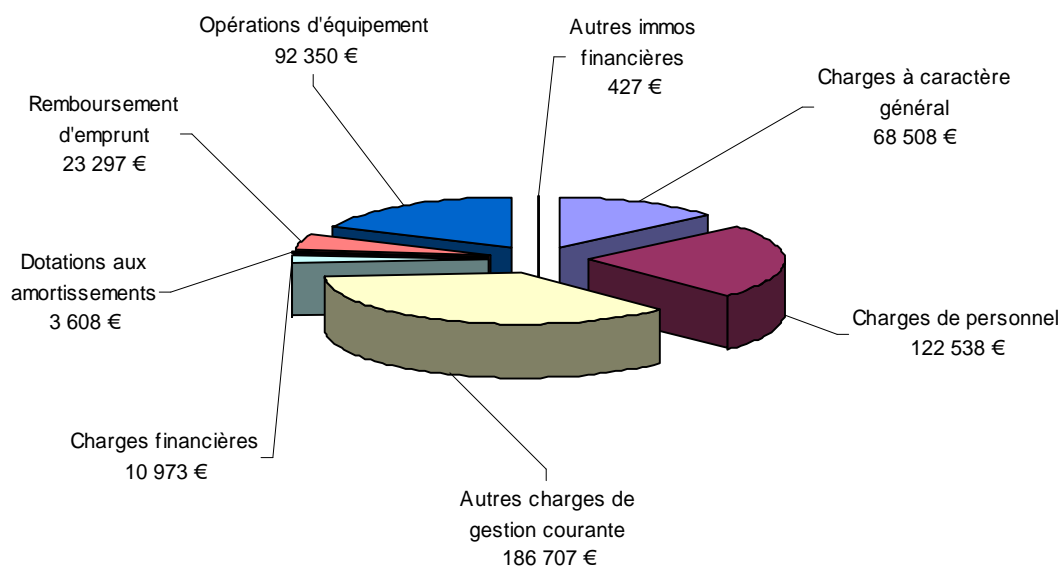
Cette action marque la volonté des élus communautaires de s'impliquer et d'impulser les habitudes de tri sélectif, usage encore difficile à ancrer dans les mœurs.

La CCBB agit d'autre part dans le domaine des espaces naturels par la mise en place d'actions nécessaires à la maîtrise, la conservation et l'emprise des boisements sur le territoire. Pour ce faire, elle adhère à différents organismes tels que la SEMA et au Programme LIFE "Nature et Territoires de la chaîne du Haut-Jura"

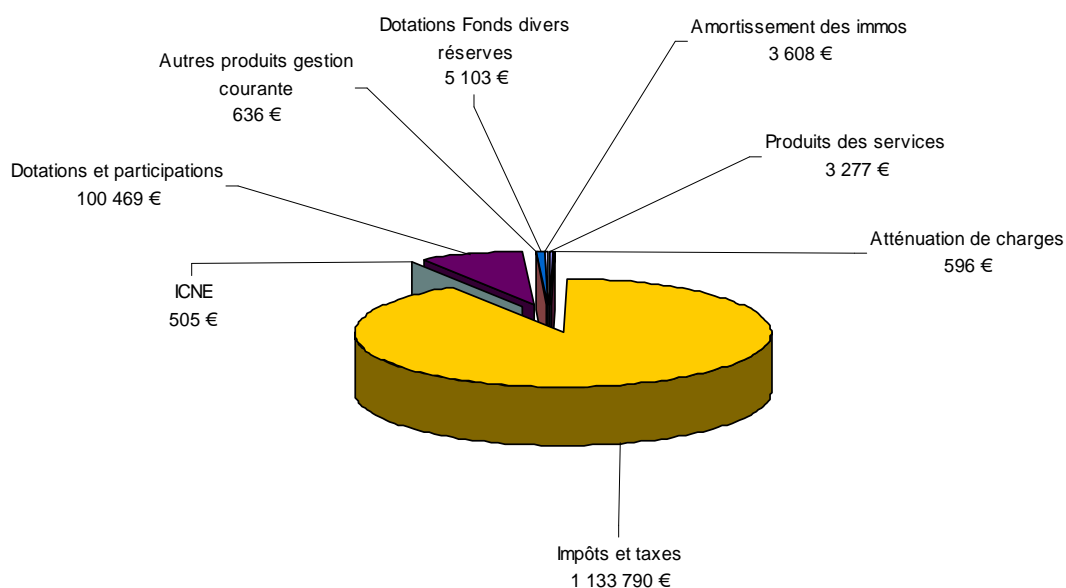
Pour ce qui concerne le traitement des déchets ménagers, le rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers retrace l'activité de la CCBB en ce domaine.

BUDGET GENERAL

DEPENSES DU BUDGET GENERAL 2003

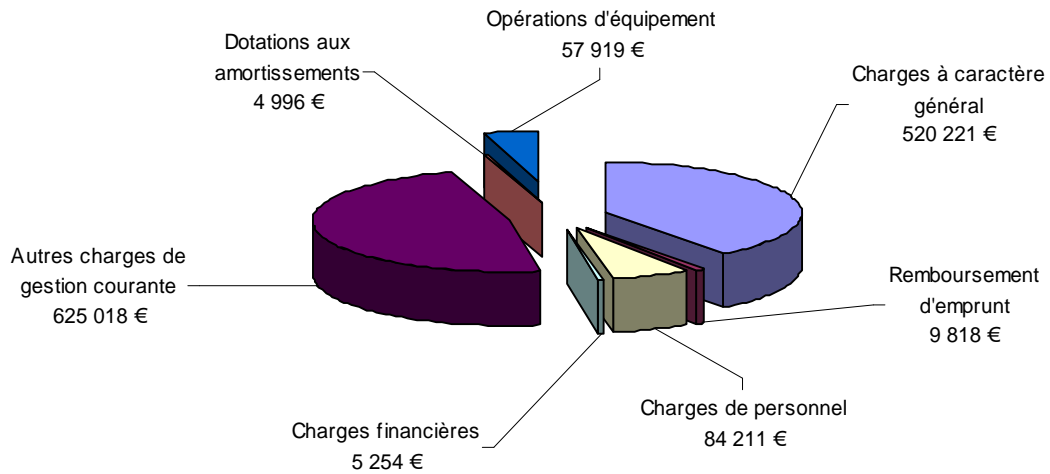


RECETTES DU BUDGET GENERAL 2003

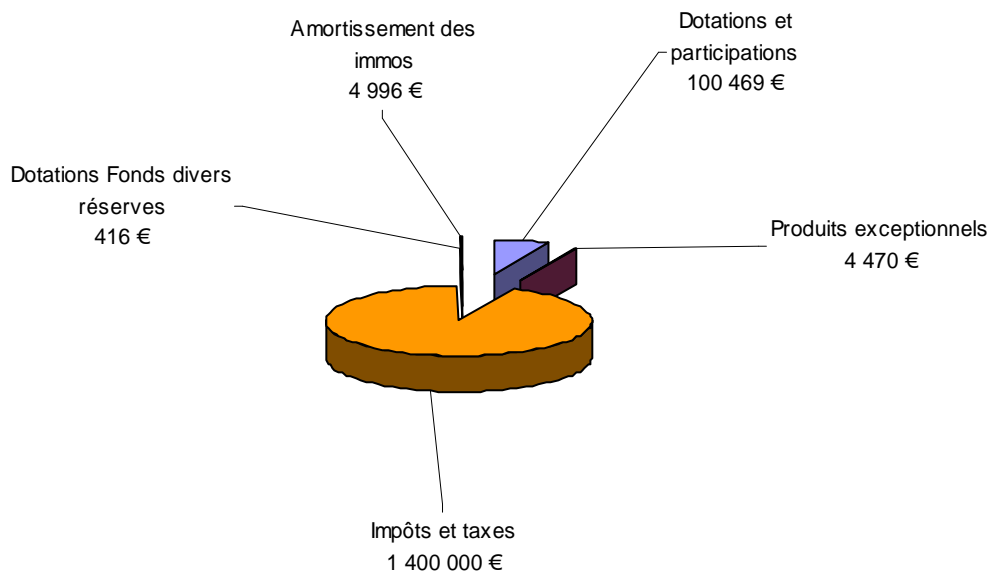


BUDGET ORDURES MENAGERES

DEPENSES DU BUDGET OM 2003



RECETTES DU BUDGET OM 2003



Etudes de transfert de compétences, évolution statutaire

Cette commission a pour objectif d'étudier l'impact des transferts de compétences des communes vers la CCBB. De constitution récente (9 octobre 2003) ses travaux consisteront à étudier tout nouveau projet d'équipement d'importance ou tout nouveau service pour mesurer l'incidence qui s'en suivra sur les ressources de la Communauté de Communes.

Développement social et services à la population

CLIC

Projet de création d'un service destiné à favoriser d'une coordination gérontologique dans le bassin bellegardien.

Le 17 avril 2003, Mesdames JOURDAN et SELLI ont présenté devant l'assemblée communautaire ce projet qui s'appuie sur le dispositif national institué courant 2000 et qui met en place les Centre Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)

Objectifs d'un CLIC:

- Prendre en compte l'écoute, l'accueil et l'information des personnes âgées ainsi que l'accompagnement de leur entourage
- Mettre en réseau les professionnels oeuvrant dans les domaines sociaux e de la santé pour favoriser l'optimisation des services rendus
- Conduire des projets plus en profondeur en direction des personnes âgées de plus de 60 ans dont la situation ou l'état de santé le nécessite

La Communauté de Communes représente l'échelon administratif et territorial idéal pour porter cette structure et mener à bien sa gestation car répondant à la notion de proximité imposée par le dispositif CLIC.

Le Conseil Communautaire convaincu par la prestation effectuée a décidé à l'unanimité d'inclure la création d'un CLIC dans les compétences de la CCBB.

Dès le 1^{er} juillet 2003, Madame JOURDAN a été mise à disposition par la Ville de Bellegarde afin de piloter le montage du projet pour le compte de la CCBB. Dès lors le dossier s'est construit avec l'ensemble des partenaires professionnels, institutionnels et financiers. L'aboutissement de ce projet sera effectif en fin d'année 2004.

CHANTIER D'INSERTION PAR L'ENVIRONNEMENT

A l'automne 2003 les premiers contacts avec la Ville de Bellegarde sont pris pour envisager le transfert de l'Activité d'Utilité Sociale (AUS) vers la CCBB. Cette compétence reprise par la Communauté de Communes implique son élargissement à l'ensemble du territoire du bassin bellegardien. Les 13 communes membres pourront donc bénéficier de l'activité de l'équipe d'insertion.

Depuis 1997, la Ville de Bellegarde gère ce chantier d'insertion professionnelle par l'environnement mis en place en partenariat avec le Service Public de l'Emploi, l'Office National des Forêts et la Région Rhône-Alpes.

Ce chantier avait pour objectif de renforcer la protection de l'environnement, de mettre en évidence l'intérêt et la nécessité d'un entretien et la mise en valeur des espaces naturels et de contribuer à accompagner les individus dans leur (ré) insertion professionnelle en créant des emplois nouveaux.

Après 6 ans de fonctionnement, cette activité d'utilité sociale agissant dans le domaine de l'environnement s'est avérée ne plus correspondre au cadre juridique actuel.

Ainsi en 2003, une étude mandatée par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP), l'Institut de Formation de la Région Rhône-Alpes et la Ville de Bellegarde confiée au cabinet SILOE a montré différentes hypothèses d'évolution de ce chantier.

Il a été décidé que la Communauté de Communes du Bassin Bellegardien (CCBB) en partenariat avec l'entreprise à statut associatif Entreprise des Jeunes de l'Ain (EIJA) reprendrait à son compte ce chantier d'insertion par l'environnement pour étendre ses d'activités à l'ensemble du territoire du bassin bellegardien à partir du 1^{er} janvier 2004.

Nature de l'opération

Les perspectives d'activités pouvant être confiées au chantier d'insertion ont été évaluées par les 13 communes membres de la CCBB.

Ces activités restent concentrées pour la plupart sur la création, l'entretien de chemins communaux et de sentiers de randonnée sur l'ensemble du territoire communautaire.

Partenariat

Un partenariat s'est très vite développé entre

- o La CCBB
- o Les Services Publics de l'Emploi
- o L'association loi 1901 EIJA

Fonctionnement du chantier d'insertion

Un accord est intervenu entre ces différents partenaires pour que l'EIJA, disposant d'une forte expérience en la matière, reprenne le chantier d'insertion et se charge de sa gestion et de son activité en contrepartie d'une participation financière de la CCBB (voir budget prévisionnel)

Effectifs

L'équipe du chantier est composée de 4 salariés en insertion sous régime Contrat Emploi Consolidés, à raison de 30 heures de travail hebdomadaires et d'un salarié encadrant à temps plein.

Financements

Seront sollicités pour le financement de l'élargissement et de la poursuite de cette activité :

- o L'Etat via la DDTEFP (pour le financement des CEC)
- o Le Conseil Régional au titre de sa politique d'emploi dans le domaine de l'environnement
- o La CCBB

Par délibération du 27 novembre 2003, il fut décidé d'intégrer l'Activité d'Utilité Sociale au sein de la CCBB en confiant sa gestion à l'EIJA. L'activité de l'équipe débutera le 1^{er} janvier 2004.

FOURRIERE INTERCOMMUNALE

A l'automne 2003, les premiers contacts sont pris par l'association l'Arche de Noë, gestionnaire du refuge et fourrière animale auprès des services de la CCBB.

La présidente, vient exposer les problèmes que rencontre la structure dans la gestion de l'activité en raison des locaux inadaptés ne répondant plus aux normes sanitaires imposées par la Direction des Services Vétérinaires (D.S.V).

La dernière inspection effectuée par ce service constate de telles infractions que l'association est mise en demeure par courrier du 1^{er} septembre 2003 de remédier à la situation avant le 31 décembre 2003 sous peine de suspension de l'activité.

Sollicités dans le cadre de leurs obligations de police prescrites par le code rural en matière de fourrière animale, les responsables communautaires ont engagé une réflexion sur l'impact du transfert de la compétence fourrière des communes vers la CCBB.

Pour rappel ces dispositions légales sont reprises à l'article L.211-24 du Code Rural.

"Chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.221-25 et L.211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune"

La réflexion est conduite par la commission N°5 "développement social et services à la population". Après avoir visité les locaux de l'Arche de Noë, les membres de la commission ont noué des relations avec les fourrières voisines et ont visités quelques sites afin d'évaluer les travaux nécessaires à envisager.
C'est lors du Conseil Communautaire du 29 janvier 2004, que le projet sera adopté.

CONCLUSION

L'année de création de la CCBB a été consacrée à la mise en place de l'administration et des services, à l'organisation fonctionnelle de la structure et à l'étude des premiers projets par les commissions en vue de leur mise en œuvre. Tous n'ont pas pu être engagés mais parmi eux, ceux afférant à l'organisation et au fonctionnement du service de gestion et de traitement des déchets ménagers ont connu un commencement d'exécution et ont aussi concrétiser l'année de démarrage de la Communauté de Communes.

La priorité étant également vouée à l'intégration de la Communauté de Communes au sein du paysage institutionnel local.